



POINT DE VIGILANCE – ÉTAPE 4

(2ND DEGRE)

Les informations à renseigner dans cette étape sont en saisie libre (sans limitation de nombre de caractères). Elles permettront à la commission de cerner votre projet. **Merci de renseigner avec une attention toute particulière les informations attendues.**

Attention : le projet doit être co-construit avec l'artiste/l'intervenant. L'apport artistique et/ou culturel de ce dernier doit clairement apparaître au niveau de l'étape 4 et plus particulièrement au niveau des trois piliers de l'ÉAC : Connaître, Pratiquer et Rencontrer.

Pour information, voici un extrait du [référentiel du 7 juillet 2015](#) :

« L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers :

- des rencontres : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des connaissances : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques – et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ces trois champs doivent être investis complémentaires et concomitamment du plus jeune âge à l'âge adulte, sans hiérarchie ni prévalence de l'un ou l'autre de ces champs, afin que chaque élève puisse se constituer progressivement une culture artistique équilibrée. »